Envoyé en préfecture le 07/04/2021
Reçu en préfecture le 07/04/2021
Affiché le
ID : 055-200066157-20210325-41_2021-DE

COMMUNAUTE de COMMUNES de COMMERCY – VOID VAUCOULEURS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 25 MARS 2021

<u>Objet</u> : Avenant à la convention signée avec l'EPFL - réhabilitation du site de l'ancienne fromagerie de Pagny la Blanche Côte

L'an deux mille vingt et un, le vingt-cinq mars, à vingt heures trente, les Délégués des communes adhérentes à la Communauté de Communes Commercy Void Vaucouleurs, convoqués le 19 mars 2021, selon les règles édictées par le Code Général des Collectivités Territoriales, **<u>en audio ou visio conférence et à huis clos, demandé par le Président et plusieurs conseillers communautaires en raison de la non possibilité technique d'une diffusion en direct.</u>**

<u>Etaient présents :</u>
Boncourt-sur-Meuse : GUEPET Yann *suppléant de LARDÉ Philippe* ; **Boviolles** : LIGIER Jean-Pierre; **Burey-La-Côte** : LANGARD Jean-Michel ; **Chalaines** : KERCRET Brigitte ; **Champougny** : VINCENT Éric ; **Chonville-Malaumont** : LANTERNE Bruno ; **Commercy** : LEFEVRE Jérôme, BARREY Patrick, CAHU Gérald, GENART Angélique , GUCKERT Olivier, KIEFER Sandrine, MARCHAND Martine, REYRE Benoit ; **Dagonville** : WENTZ Dominique ; **Epiez-sur-Meuse** : ANTOINE Fabienne ; **Erneville-Aux-Bois** : FOURNIER Catherine ; **Euville** : FERIOLI Alain, KIEFFER Hélène ; **Goussaincourt** : BISSINGER Michel ; **Lérouville** : HUMBERT Jean-Claude ; PORTEU Brigitte, VIZOT Alain ; **Marson-sur-Barboure** : PETITJEAN Joël, **Mécrin** : MOUSTY Michel ; **Méligny-le-Grand** : WAGNER Dominique *;* **Montbras** : MAGRON Philippe ; **Naives-En-Blois** : VAUTHIER Daniel ; **Nançois-Le-Grand** : SCHMITT Robert ; **Neuville-les-Vaucouleurs :** TIRLICIEN Alain ; **Ourches-sur-Meuse** : GUILLAUME Jean-Louis ; **Pagny-la-Blanche-Côte** : ROUVENACH Daniel ; **Pagny-sur-Meuse** : PAGLIARI Armand, MAGNETTE Jean-Marc ; **Reffroy** : LECLERC Francis ; **Rigny-Saint-Martin** : POIRSON Éliane ; **Saint-Aubin-sur-Aire** : HUARDEL Anne *suppléante de BEAUSEIGNEUR Hugues ;* **Saulvaux** : ETIENNE Gilles ; **Sauvigny** : HENRY Jean Luc ; **Sepvigny** : MARCHAND Éric ; **Sorcy-Saint-Martin :** KOUDLANSKY Sophie, MARTIN Franck ; **Taillancourt** : MAZELIN François **Troussey** : GUILLAUME Alain ; **Ugny-sur-Meuse** : ORIOL Paul *suppléant de FIGEL Régis* ; **Vadonville** : AGULLO Anthony ; **Vaucouleurs** : FAVE Francis, GUERILLOT Virginie, DI RISIO Ghislaine, GEOFFROY Alain, HOCQUART Clotilde ;**Vignot** : MILLOT Nicolas, SINAMA POUJOLLE David; **Void-Vacon** : GAUCHER Alain, , ROCHON Sylvie ; **Willeroncourt** : LAFROGNE Nicolas

<u>Suppléants présents sans pouvoir de vote</u>
Chalaines : URIOT Patrick ; **Chonville-Malaumont** : BENICHOUX Roselyne, **Méligny-le-Grand** : FROMONT Jean-Luc, **Nançois-Le-Grand** : ORBION Mathieu, **Ourches-sur-Meuse :** ANDRE Séverine ; **Saulvaux** : PRESSON Evelyne

<u>Absents</u>
Boncourt-sur-Meuse : LARDÉ Philippe ; **Bovée-sur-Barboure** : LEROUX Dominique ; **Brixey-aux-Chanoines** : TRAMBLOY Jean–Marie **Broussey en Blois** : BELMONT Stéphanie; **Burey-en-Vaux** : CAUMIREY Dominique ; **Commercy** : DELAMARCHE Carole, LEMOINE Olivier , GENIN Jessica, SACCHIERO Laetitia, THIRIOT Elise ; **Cousances les Triconville** : BIZARD Michel ; **Euville :** MAILLARD René, SOLTANI Denis ; **Grimaucourt-Près-Sampigny** : FILLION Jean-Charles, **Laneuville-au-Rupt** : FURLAN Jacques ; **Maxey-sur-Vaise** : CARDOT Julien ; **Méligny-le-Petit** : BOUCHOT Christian ; **Ménil-La-Horgne** : KAISER Claude ; **Montigny-les-Vaucouleurs** : NAJOTTE Sylvie; **Pont-sur-Meuse** : GRUYER Reynald ; **Rigny-la-Salle** : LOUIS Séverine ; **Saint-Aubin-sur-Aire** : BEAUSEIGNEUR Hugues ; **Saint-Germain-sur-Meuse** : POTIER Rémi ; **Sauvoy** : THIRIET Michelle ; **Ugny-sur-Meuse** : FIGEL Régis ; **Vignot** : LECLERC Madeleine ; **Villeroy-sur-Méholle** : LAURENT Eddy ; **Void-Vacon :** JOUANNEAU Olivier, THIRY Nadine

<u>Pouvoirs ont été donnés à :</u>
LEFEVRE Jérôme de LEMOINE Olivier, VIZOT Alain de GRUYER Reynald

Secrétaire de séance : LANGARD Jean-Michel

Nombre de membres en exercice : 83
Nombre de membres présents : 56 - Nombre de pouvoirs : 2 - Nombre de suffrages exprimés : 58

VOTES : Pour : 58 - Contre : 0 – Abstention : 0

Envoyé en préfecture le 07/04/2021
Reçu en préfecture le 07/04/2021
Affiché le
ID : 055-200066157-20210325-41_2021-DE

<u>Objet</u> : Avenant à la convention signée avec l'EPFL - réhabilitation du site de l'ancienne fromagerie de Pagny la Blanche Côte

25/03/21 Délibération n°41-2021

Dans le cadre du projet de réhabilitation de l'ancienne fromagerie située au cœur de Pagny la Blanche Côte, la CC du Val des Couleurs a signé deux conventions avec l'EPFL :

- une première convention en juillet 2011 ayant pour objet le diagnostic du bâti et une étude vocation et de faisabilité de diverses potentialités d'aménagement du site - convention soldée
- une seconde convention en décembre 2014 ayant pour objet la maîtrise foncière des biens immobiliers avec une enveloppe financière prévisionnelle de 210 000 € HT frais inclus.

Dans le cadre de cette dernière convention, la CC du Val des Couleurs s'est engagée à réaliser un projet et à acquérir à l'EPFL les biens au plus tard le 30 juin 2018 (remboursement en 5 annuités)
Cette deuxième convention a fait l'objet d'un avenant pour passer la durée du portage de 3 à 5 ans et acquérir les biens avant le 30 juin 2020 puis en mai 2020 le Président a été autorisé à signer un second avenant pour prolonger la durée jusqu'au 30 juin 2021 de manière à pouvoir rediscuter courant de l'été de la poursuite de ce dossier.

Pour rappel le périmètre comprend 10 parcelles appartenant à 3 propriétaires différents.

- la SCI QUANRANTE TEN 4 parcelles déjà acquises en 2016 pour la somme de 110 000€ (+ 2470 € frais de notaire).
- Mr AUFRERE et Mme LANG qui souhaitent vendre leur bien pour la somme de 20 000 € (+ environ 1400 € frais de notaire).
- Mme ARNOULD – SCI FLORENCE qui est vendeuse. Pour la somme de 83 860 € net vendeur (+ environ 5900 € frais de notaire).

Les frais de gestion s'élèvent actuellement à 10 853 € TTC (sécurisation + taxe foncière + assurance).
Aussi au vu de ces derniers éléments, l'enveloppe actuelle (210 000 € HT) de la convention ne permet pas d'acquérir les biens des consorts AUFRERE-LANG et de Mme ARNOULD.

En estimant les frais de gestion de l'ensemble des biens à environ 2780 € / an (1760 € pour la taxe foncière et 1020 € pour l'assurance), l'EPF propose d'augmenter le budget prévisionnel de l'enveloppe foncière de 30 000 €

La commune de Pagny la Blanche Côte s'engage à prendre en charge cette augmentation et à rembourser à la CC le dépassement de l'enveloppe initiale.
Il a également été acté que la réalisation d'un projet (condition à l'intervention et prise en charge de la démolition par l'EPFL) après démolition sera à la charge de la commune et donc communal.

Une fois le projet de la commune défini, l'EPF présentera une nouvelle convention à la CC CVV concernant les études pré-opérationnelles et les travaux (démolition du site) à la charge de la CC. Le site est éligible au fond friches de l'Etablissement (financement 100 % démolition, 80% travaux connexes/dépollution/études)

Il est aujourd'hui proposé de signer un avenant pour prolonger de 2 ans le délai de portage et modifier l'enveloppe financière afin de permettre l'acquisition complète du site. La maîtrise de la totalité du site étant nécessaire pour effectuer des travaux de démolition.
Il est aussi demandé au Conseil d'autoriser le Président à signer une convention avec l'EPFL pour la sécurisation des sites si celle-ci s'avérait nécessaire (sécurisation par l'EPFL augmentant l'enveloppe financière) ou alors pour la mise à disposition des biens à la CC pour une sécurisation via la CC).

Après exposé du Président,

le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, :

Envoyé en préfecture le 07/04/2021
Reçu en préfecture le 07/04/2021
Affiché le
ID : 055-200066157-20210325-41_2021-DE

- **AUTORISE** le Président à signer un avenant à la convention conclue avec l'EPFL concernant la réhabilitation de l'ancienne fromagerie de Pagny la Blanche Côte afin de prolonger de 2 ans le délai de portage et modifier l'enveloppe financière afin de permettre l'acquisition complète du site

- **AUTORISE** le Président à signer une convention avec l'EPFL pour la sécurisation des sites si celle-ci s'avérait nécessaire (sécurisation par l'EPFL augmentant l'enveloppe financière) ou alors pour la mise à disposition des biens à la CC pour une sécurisation via la CC)

- **AUTORISE** le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdit.
Pour extrait conforme et attestation du caractère exécutoire.

Le Président

Francis LECLERC

Date de convocation : 19/03/2021
Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.